

M. Fortin: Monsieur le président, je tiens à dire, au nom de mon parti, que nous n'avons pas proposé d'amendement. Si le député de Rimouski (M. LeBlanc) était plus souvent à la Chambre, il saurait que nous en avons disposé hier.

Nous sommes impatients d'entendre la suite du discours de l'honorable député de Joliette (M. La Salle).

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. D'abord, la présidence fera remarquer à l'honorable député de Rimouski qu'il n'a pas posé la question de privilège, mais qu'il a invoqué le Règlement. Tout de même, étant donné la confusion qui règne actuellement, la présidence devrait profiter de l'occasion pour rappeler à l'honorable député de Joliette (M. La Salle) de s'en tenir le plus possible à la motion portant troisième lecture du bill C-181.

Jusqu'ici, il a été permis aux honorables députés de s'éloigner temporairement du sujet, mais de là à faire tout l'historique de la question constitutionnelle au Canada, il y a une marge. L'honorable député devrait, au cours des quelques minutes qui vont suivre, en revenir au bill C-181.

M. La Salle: Monsieur le président, le député de Rimouski (M. LeBlanc) n'était pas au courant que nous en étions au stade de la troisième lecture du bill, que nous avons disposé des amendements depuis fort longtemps et que, de toute façon, ils n'ont pas été acceptés.

Quant à savoir si je ne me suis éloigné du sujet, je l'ai fait pour démontrer l'hésitation du gouvernement fédéral, qui existe depuis fort longtemps, relativement aux pouvoirs qui devraient être accordés à la province de Québec et qui sont nécessaires pour son émancipation en tant que nation canadienne-française, ses pouvoirs ayant été foulés aux pieds plus d'une fois. En effet, un climat de mécontentement est né dans la province de Québec.

L'hésitation du gouvernement fédéral est responsable de la naissance d'un troisième parti au Québec, le Parti québécois, qui a tout de même recueilli 23 p. 100 des votes au mois d'avril dernier. Ainsi, un Canadien français sur trois a voté pour l'indépendance du Québec.

Une hésitation continue de la part d'un gouvernement qui fait la sourde oreille aux revendications du Québec ne peut nous donner la stabilité économique et faire régner le climat de confiance dont nous avons besoin, ce qui nous permettrait de ne plus recourir à des lois spéciales.

Voilà le problème. On peut chercher partout, mais si l'on ne se met pas dans la tête que la Constitution doit être rénovée et définir clairement les pouvoirs dont le Québec a besoin et qu'il réclame depuis fort longtemps, on ne réglera rien. Pour la gouverner de mes collègues, non seulement du Québec, — parce que ceux du Québec le savent, même si plusieurs n'osent pas le dire — mais pour ceux de l'extérieur, je dis qu'il est nécessaire d'amender la Constitution, parce que c'est à cette condition que l'on continuera à croire en un Canada fort et qu'on permettra à la province de Québec de croire que son avenir est dans le Canada. Refuser d'écouter les revendications des gouvernements québécois depuis dix ans, c'est leur fermer la porte et hâter l'indépendance du Québec. C'est se vouer à être aux prises avec plus de problèmes.

Ces choses doivent être dites à la Chambre. Je l'ai dit pour la gouverne de tous les députés. Je sais que, pour certains, il est plus difficile de dire ces choses. En tant que Québécois, je crois en une constitution renouvelée. Nous devons nous hâter — c'est une question de mois — afin que la province de Québec puisse s'assurer que l'émancipation de la nation canadienne-française se réalise à l'intérieur du Québec, en français, sans que le reste du pays en souffre. C'est en tant que deux nations que nous pourrions bâtir un merveilleux Canada et non pas en continuant à faire ce que nous faisons depuis plus de 100 ans.

Certaines déclarations faites en cette enceinte, à l'occasion de l'étude de cette loi, étaient déplorables, entre autres, celles sur la possibilité de l'établissement d'un gouvernement parallèle. J'ai cru que les arguments avancés le jour où l'on a voté la loi sur les mesures de guerre étaient suffisants pour appuyer ces mesures. Ensuite a commencé à circuler la rumeur de l'établissement d'un gouvernement parallèle au Québec ou le gouvernement semblait laisser entendre qu'elle était fondée.

A la suite des questions qui ont suivi au cours de la semaine, on s'est rendu compte que ce gouvernement parallèle n'a jamais existé, mais la persistance de cette rumeur a permis à certaines gens d'accuser des hommes qui ont toujours vaillamment défendu les aspirations de la nation canadienne-française. Et je n'approuve pas ceux qui ont utilisé ces débats pour ternir la réputation d'un homme pour qui j'ai beaucoup de considération, c'est-à-dire M. Claude Ryan. Je le dis en cette enceinte. . .

Des voix: Honte, honte!

M. La Salle: Je sais que cela ne fait pas l'affaire de tous les députés du Québec, car M. Claude Ryan, à un certain moment, n'était pas d'accord avec les gouvernements en place. Mais je crois à l'honnêteté de ce journaliste depuis fort longtemps. On n'a pas cherché noise à M. Ryan lorsqu'il a appuyé le parti libéral aux élections du 29 avril, mais parce qu'il n'approuvait pas l'adoption de la mesure d'urgence ou la façon dont le gouvernement a conduit les débats, on a voulu ternir la réputation de certains hommes, sans aucune raison de le faire.

On se demande qui sont les responsables de cet incident. Au nombre des responsables, bien sûr, il y avait un certain nombre de membres du FLQ, que je réprouve totalement, comme le font tous les autres députés. Quant à la question de savoir s'ils sont 25, 200, 1,000 ou 3,000, voilà une autre affaire. Certain ont même pensé qu'on s'était servi d'un marteau-pilon pour écraser une puce. Et je me demande même si la puce est effectivement écrasée actuellement.

Je lisais dernièrement un article de journal de sir Wilfrid Laurier, qui vivait à une époque un peu semblable à la nôtre. Je citerai un extrait de l'article en cette enceinte, parce qu'il est signé par un libéral authentique. C'était à l'époque où l'on était aux prises avec le problème des Métis, en 1890. Sir Wilfrid Laurier disait, dans son article, au sujet d'une certaine révolte, et je cite:

... ce qui est détestable, ce ne sont pas les rebelles, mais les hommes qui, ayant les avantages du pouvoir, n'en remplissent